

Bulletin d'histoire politique

Modèles coloniaux, métaphores familiales et logiques d'empire en Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles

Denys Delâge



Volume 18, Number 1, Fall 2009

La gouvernance en Nouvelle-France

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054771ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054771ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Delâge, D. (2009). Modèles coloniaux, métaphores familiales et logiques d'empire en Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Bulletin d'histoire politique*, 18(1), 103–124. <https://doi.org/10.7202/1054771ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Modèles coloniaux, métaphores familiales et logiques d'empire en Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles

DENYS DELÂGE
Professeur retraité et associé
Département de sociologie
Université Laval

L'histoire coloniale de l'Amérique du Nord en fut une de conquête et d'alliance. Conquête parce qu'il s'est agi d'annexer l'Amérique pour y faire émerger une Nouvelle Europe. Alliance parce que, bien que subordonnée à celle de la conquête, une dynamique d'alliance entre Amérindiens et Européens caractérise toute l'histoire coloniale avec des modalités, voire des différences radicales entre les acteurs et selon les époques. Notre étude portera ici sur les deux principaux modèles coloniaux, français et anglais, caractéristiques de l'histoire de l'Amérique du Nord et, accessoirement, sur le modèle néerlandais. Ces rapports coloniaux étaient porteurs de tensions, d'incompréhensions et d'interprétations divergentes entre Amérindiens et Européens, tout particulièrement à propos de la question de la souveraineté. Ces divergences ont éclaté au grand jour à l'occasion de la signature de traités comportant des transferts de territoires entre puissances européennes et impliquant des nations amérindiennes.

Modèles coloniaux

La colonisation française en Amérique du Nord s'est distinguée de la colonisation anglaise par une proximité plus grande des Français et des Amérindiens, par un métissage nettement plus répandu et plus intense, tant au plan des intermariages qu'à celui des transferts culturels. L'on a souligné également que les Français ont conclu des traités d'alliances avec les Amérindiens, mais, contrairement aux Anglais, jamais de traités de cession de territoire. Nous chercherons ici à voir en quoi et pourquoi les

modèles coloniaux français et anglais ont divergé et en quoi ils se sont ressemblés. Les explications par le raccourci d'une «supposée nature ethnique» ou du «génie colonial» ne sont ici d'aucune pertinence puisqu'elles conduisent au cul-de-sac du racisme. Nous nous arrêterons plutôt aux facteurs suivants : voies d'entrée des métropoles dans la modernité, religion, modalités de peuplement de l'Amérique, caractéristiques des sociétés amérindiennes avec lesquelles les Européens sont entrés en contact, contexte global de l'interaction. Il ne s'agit pas ici de chercher à démontrer la supériorité de l'un ou l'autre système. En effet, s'il est vrai que le métissage caractérise davantage le modèle français et que l'apartheid apparaît davantage associé au modèle anglais et, ultérieurement, états-unien particulièrement, cela ne préjuge pas du type de sociétés qui en ont résulté, de la survie ou non des cultures, du succès ou de l'échec de sortie ultérieure du rapport colonial ou de la décolonisation tant en Amérique qu'en Inde ou en Afrique.

Du côté de l'Europe

Les trois pays qui, au ^{xvii}e siècle, ont participé le plus activement à la course coloniale en Amérique du Nord furent la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il importe de caractériser succinctement ces trois pays. La France était le pays le plus peuplé avec une vingtaine de millions d'habitants, tandis que l'Angleterre en comptait environ cinq millions et les Provinces-Unies 1,5 million.

De ces trois pays, la France demeurait le plus traditionnel. Sa population essentiellement rurale pratiquant une agriculture figée. Le pays était davantage tourné vers le continent que vers la mer et l'émigration s'y dirigeait vers l'Espagne principalement. Les capitalismes commercial et manufacturier n'évoluaient que lentement sauf aux mains des protestants, ceux de La Rochelle et de Bordeaux principalement, davantage tournés vers les réseaux de commerce de l'Atlantique. Ces marchands, les protestants principalement, incarnaient les forces de la modernité en France. Ils furent cependant tenus en échec, voire défaits lors du siège de La Rochelle en 1627 par les forces associées au catholicisme et à l'ancienne noblesse. Le régime politique y évolua vers la monarchie absolue et l'intolérance religieuse.

À la même époque, tout à l'opposé, les Provinces-Unies sont une formation sociale caractéristique de l'émergence de la modernité. Il s'agit tout d'abord d'une république, non pas d'une monarchie, c'est-à-dire d'une société fondée sur le contrat social de citoyens plutôt que sur le principe de l'origine divine d'un pouvoir qui s'impose à des sujets. Le pays a réalisé son indépendance nationale contre l'empire espagnol au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au nom de la tolé-

rance. La propriété du sol y est pour l'essentiel privée contrairement à la France, où se superposent, dans la tradition féodale, une multitude de droits sur le territoire : ceux du roi, ceux du seigneur, ceux du clergé, ceux des paysans, etc. La paysannerie néerlandaise est prospère et elle ne constitue qu'environ la moitié de la population de ce pays prospère tourné vers la mer et attrayant pour les immigrants.

Au XVII^e siècle, l'Angleterre se situe à mi-chemin entre le modèle français et le modèle néerlandais, tout en se rapprochant rapidement du second avec la révolution de Cromwell (1650-1658) ; y émerge le principe de l'origine populaire du pouvoir politique, principe qui se juxtapose à celui du droit divin avec le maintien d'une monarchie constitutionnelle. Avec les lois de la Navigation, le pays s'engage dans l'aventure maritime et le commerce. Enfin, à l'intérieur, les campagnes sont bouleversées par l'abolition du régime seigneurial sous Cromwell, puis avec le phénomène des « enclosures », c'est-à-dire avec l'appropriation privée par des marchands seigneurs des terres communales, ce qui induit une importante migration vers les villes, puis vers les colonies des paysans pauvres qui expriment fréquemment leur révolte par l'adhésion à des églises protestantes dissidentes.

En somme, une France densément peuplée et archaïque, où les campagnes ne bougent guère. On n'y émigre que très peu, si ce n'est vers l'Espagne, tandis que les autres candidats à l'émigration seraient les protestants, mais le droit d'entrer dans les colonies leur est refusé dès 1627. À l'inverse, pays de la tolérance religieuse et de la prospérité économique, les Pays-Bas sont une terre d'immigration. Enfin, les bouleversements de la campagne anglaise sont source d'une forte migration que ne peuvent toutes absorber les villes et qui peut prendre, grâce à une relative tolérance religieuse, la destination des colonies des Antilles et des côtes de l'Amérique du Nord. Voilà donc à grands traits pourquoi débarquent annuellement quelques dizaines de colons français en Nouvelle-France, quelques centaines en *Nieuw Nederland* et quelques milliers en *New England*, en Virginie, dans les Antilles, etc. Évidemment, une forte immigration européenne en Amérique sera davantage source de conflits avec les Amérindiens qu'une faible immigration.

Du côté de l'Amérique : la démographie

Les terres d'Amérique étaient, comme nous le savons, déjà occupées. Toutefois, sur les rives du continent nord-américain, les tout premiers colons se sont généralement installés sur des terres abandonnées à la suite des premières épidémies d'origine européenne qui ont frappé les populations amérindiennes dans le cadre du processus d'unification microbienne du monde. Comme l'a souligné justement l'historien Francis

Jennings, ces premiers colons construisent leurs maisons non pas sur des terres vierges, mais sur des terres veuves¹. Il en fut ainsi à Québec, à Plymouth, à Jamestown. Cependant, très tôt avec l'immigration et avec l'accroissement naturel de la population coloniale, la quête de terres nouvelles allait engendrer d'irréductibles conflits avec les Amérindiens. Cela est caractéristique de l'histoire coloniale anglaise des rives de l'Atlantique, à la fois parce que l'immigration y est forte et parce que l'occupation amérindienne y était dense. Il en est donc résulté de nombreuses guerres d'expropriation. Il y en eut également en *Nieuw Nederland* où celles-ci furent aussi cruelles mais moins nombreuses parce que l'immigration y fut moindre. La situation en Nouvelle-France était tout à l'opposé parce qu'y viennent fort peu de colons. Du côté de l'Acadie, ceux-ci s'implantent à proximité des Micmacs dont ils ne prennent pas les terres, puisqu'ils procèdent plutôt à l'assèchement de marécages par la construction de digues. Dans la vallée du Saint-Laurent, depuis Montréal vers l'aval, les colons français ne délogent pas non plus d'Amérindiens sédentaires puisque les horticulteurs iroquoiens du Saint-Laurent, depuis les années 1580, y étaient disparus à la suite de la conjonction de plusieurs malheurs : épidémies de souche européenne, guerres entre Amérindiens, refroidissement climatique. Qui plus est, les nouveaux agriculteurs coloniaux sédentaires allaient remplir des fonctions complémentaires avec les Amérindiens nomades qui continuaient d'habiter la vallée du Saint-Laurent.

La pertinence de la dimension démographique n'est pas relative qu'à la taille des populations placées en vis-à-vis, mais également à leur composition et, à cet égard, c'est le *sex ratio* qui compte le plus. Toujours, les hommes migrent davantage que les femmes, les jeunes que les vieux, mais, à ces égards, les différences entre Anglais et Français sont frappantes. L'immigration anglaise fut beaucoup celle de dissidents et elle fut communautaire : ce sont des villages entiers ou des groupes de croyants, hommes, femmes et enfants, qui se sont installés sur les rives de l'Amérique pour y fonder des communautés nouvelles. Celles-ci pouvaient être relativement autarciques et endogames, hommes et femmes y trouvant partenaires à se marier. L'incitatif à chercher des partenaires maritaux amérindiens était donc faible. Tout à l'opposé, en Nouvelle-France, l'immigration y est individuelle plutôt que communautaire, masculine plutôt que féminine. Au cours des années 1660-1680, il y avait, à l'âge au mariage, sept hommes pour une femme. Ces six hommes sur sept en surplus avaient le choix soit de retourner en France, ce que firent la moitié d'entre eux, soit de marier des Amérindiennes, solution que retint l'autre moitié, en devenant des engagés des compagnies de traite des fourrures ou des coureurs des bois et en se mariant à la mode du pays dans les Pays d'en haut, c'est-à-dire dans la région des Grands Lacs².

L'économie

Le fondement économique sur lequel reposent les sociétés coloniales détermine largement la nature des rapports avec les indigènes. S'agit-il de l'agriculture qu'il y aura tôt ou tard conflit pour l'accaparement de la terre, politique de dépossession territoriale et de refoulement des populations autochtones. Dans le cadre la petite propriété paysanne et de l'abondance des ressources, la population double à chaque génération et en conséquence, il en va de même pour l'écoumène à chaque 30 ans. S'agit-il d'une agriculture commerciale. production du coton, du tabac, de l'indigo, que se présentera la possibilité de réduire les populations autochtones à l'esclavage à moins de les refouler par la guerre et de faire appel à des esclaves africains. Tout le contraire dans la traite des fourrures où la prospérité du commerce dépend des producteurs autochtones, dont le travail complexe et distant ne pouvait d'aucune manière prendre une forme esclavagiste. L'économie monétaire des Français et des Canadiens de la Nouvelle-France reposait à 80 % sur la traite des fourrures. Nombreux furent les observateurs de l'époque à souligner la dépendance que cela entraînait à l'égard des Amérindiens, de même que la grande proximité puisque la stabilité du commerce a rapidement reposé sur les familles bi-ethniques d'un père coureur de bois et d'une mère amérindienne. De la même manière, les Britanniques de la *Compagnie de la Baie d'Hudson* dépendaient-ils de leurs fournisseurs amérindiens. C'est ainsi que Français en Nouvelle-France et Britanniques à la Baie d'Hudson développèrent des rapports relativement harmonieux avec les Amérindiens dans le cadre de la traite des fourrures, tandis que les Britanniques de la Nouvelle-Angleterre ou de la Virginie et les Français en Louisiane entrèrent dans des rapports nettement plus conflictuels pour l'accaparement du territoire, d'autant d'ailleurs que celui-ci était plus densément occupé par les autochtones dans les régions méridionales. Il importe de souligner ici comment la différence de comportement envers les Amérindiens, caractéristique des Anglais et des Français, ne tient pas à des critères ethniques. Autour des fourrures, Anglais et Amérindiens, Français et Amérindiens sont des alliés. À propos de la terre, les mêmes acteurs deviennent des ennemis.

Le climat, la géographie, la guerre

L'activité économique ne constitue pas la seule source d'interdépendance ou d'antagonisme. Ainsi, le climat plus froid du Canada a exigé des efforts des colons plus grands d'adaptation que celui de la Nouvelle-Angleterre. L'aide amérindienne s'est avérée plus décisive au nord. De même, les explorations, en particulier celles visant la découverte d'une voie vers la Chine, requéraient le savoir des autochtones. Or tant à cause de la localisation de

sa colonie qu'à cause de sa centralisation politique, la France a investi davantage d'efforts dans ces projets, se plaçant donc là encore en position de dépendance à l'égard des premiers habitants. Les observateurs ont maintes fois souligné que, dans les conflits d'empire en Amérique, la force de la France reposait sur ses alliances avec les Amérindiens. Soulignons que durant le siècle et demi qui oppose les empires coloniaux français et anglais, le territoire et la zone d'influence des Français correspondent à près de la moitié du continent, tandis que concentrés sur les rives atlantiques du même continent, les Britanniques regroupent une population coloniale qui ne constitue jamais moins de 20 fois la population coloniale française. Bref, les Français circulent sur un immense territoire dont ils ne peuvent jamais assurer seuls la défense et, pour tout conflit qui les oppose à leur rival, ce dernier les décline en nombre complètement. Si les Anglais ne dépendent que fort peu des Amérindiens dans leurs guerres, il en va tout autrement des Français. Ces derniers ont d'ailleurs rapidement modifié l'art de la guerre en renonçant au déploiement des régiments dans des espaces libres pour opter pour la petite guerre d'embuscade à l'amérindienne, guerre dont l'efficacité reposait sur l'habileté et l'autonomie du guerrier, sur l'art du camouflage et de l'attaque surprise.

La religion

Les Français sont venus fonder en Amérique du Nord une nouvelle société catholique qui excluait les protestants, les Juifs et autres « mauvaises gens », afin que seule serve d'exemple, pour l'éducation des Amérindiens, la vie vertueuse et sans dissidence de colons pieux. Cette utopie visait à intégrer les Amérindiens convertis dans la communauté des croyants. Chez les protestants, l'utopie d'une Nouvelle-Jérusalem ne comporte pas le même rêve d'intégration des « païens » convertis à cause de la primauté de l'idée de la prédestination qui faisait des croyants des élus de Dieu de toute éternité. À cette époque, l'ethos catholique inspiré de la contre-réforme incitait davantage à la conversion, donc davantage à entrer en rapport avec les Amérindiens. En outre, le culte des saints dans le catholicisme permettait, plus que dans le protestantisme « épuré », la création de liens avec la croyance aux multiples esprits des animistes. S'ajoute encore à cela le célibat des religieux qui facilite les départs pour de grandes distances, l'implantation permanente dans des contrées éloignées, ce que ne peuvent réaliser aussi facilement, à l'époque, des pasteurs et leur famille. Jésuites et récollets, prêtres des Missions étrangères, etc., vivant parmi les Amérindiens, religieuses accueillant des pensionnaires apprendront les langues autochtones, écriront dictionnaires et grammaires, connaîtront à fond les coutumes, les systèmes et les stratégies politiques, les croyances des gens avec lesquels ils cohabitent.

Le politique en Amérique: Hurons et Iroquois

Les rapports entre Européens et Amérindiens en Amérique se sont inscrits dans des réseaux d'alliances. Les deux plus grands réseaux furent ceux qui s'articulèrent à la traite des fourrures, c'est-à-dire celui des Néerlandais et des Iroquois, centrés à Fort Orange (Albany) et repris par les Anglais à partir de 1664, et celui des Français et des Hurons. Les grandes confédérations amérindiennes qu'étaient les Iroquois et les Hurons ont toujours exigé de maintenir le monopole des relations avec leurs partenaires européens, incitant ceux-ci à venir habiter chez eux, non pas chez d'autres, à commercer avec eux, non pas directement avec d'autres. Les Hurons ont ainsi assassiné le truchement Étienne Brûlé qui avait tenté de court-circuiter les Hurons pour établir des relations directes de commerce avec des nations plus au sud de la péninsule ontarienne. Cette politique amérindienne avait donc pour effet de contenir la présence d'Européens vivant parmi des Amérindiens aux seules confédérations d'alliés. La défaite des Hurons aux mains des Iroquois en 1650 mit fin au monopole huron et rendit possible, voire obligatoire pour les Français, l'accès aux autres nations de l'intérieur pour s'approvisionner en fourrures. À cela s'ajoutait l'incitatif économique suivant: d'une manière générale, durant toute la période du régime français, les marchandises françaises n'étaient pas compétitives parce que généralement plus dispendieuses et parfois de moins bonne qualité que celles des Néerlandais et des Anglais. Ces derniers pouvaient donc se permettre d'attendre à Albany la venue des commerçants amérindiens; auraient-ils retenu la même stratégie que les Français auraient été perdants. Ceux-ci se devaient donc d'aller aux devants de leurs fournisseurs. En somme, d'un côté, jusqu'en 1720 environ, les marchands d'Albany ne peuvent pas se rendre dans les Grands Lacs étant bloqués par les Iroquois qui leur en coupent l'accès, mais par contre, ils accueillent ces Iroquois avec de meilleurs prix. Inversement, les Français ont non seulement la voie libre pour accéder aux nations de l'intérieur, mais encore sont-ils forcés de le faire faute d'être complètement évincés.

Le politique en Europe: monarchie absolue ou constitutionnelle, «direct rule» ou «indirect rule»

L'histoire politique comparée de la France et de l'Angleterre est également fort éclairante pour comprendre, du côté de la colonie française, la construction de forts partout en territoire amérindien et la présence également partout de représentants du roi, auprès de toutes les nations alliées et, d'autre part, du côté anglais, l'absence de représentation auprès de leurs nations alliées, à l'exception de la Ligue iroquoise, leur intermédiaire obligé. En somme, pour quoi, contrairement aux Anglais, les représentants du roi

de France vivaient-ils partout parmi les Amérindiens? Une réponse, certainement pas la seule, tient à l'évolution divergente des systèmes politiques français et anglais, le premier s'orientant vers la monarchie absolue et le second vers le parlementarisme et la monarchie constitutionnelle.

Retournons à l'histoire des deux pays. Rappelons brièvement les événements. Encore enfant, Louis XIV échappa de justesse à la Fronde (1648-1652), ce soulèvement des vieilles familles nobles et du Parlement contre la monarchie qui sortit renforcée de ces événements. Devenu roi en 1661, Louis XIV porta l'absolutisme à son paroxysme en dépouillant la vieille noblesse de tout pouvoir et en la maintenant oisive, sous son contrôle à Versailles. Louis XIV paralysa les Parlements et plus largement tous les corps constitués. Il organisa une administration centralisée, composée de fonctionnaires qui lui étaient totalement redevables et qui se devaient d'être ses exécutants et ses représentants. Le roi régnait donc sur la France par son administration, c'est-à-dire par ses fonctionnaires, non pas par des vassaux, non pas par des corps intermédiaires. Les intendants du roi étaient postés dans tout le royaume où ils devaient transmettre les ordres du roi et lui rédiger régulièrement des rapports de leur administration. Nul sujet ne pouvait parler au nom des autres. Avec le développement de sa bureaucratie, l'application de méthodes rigoureuses de gestion, l'appel à la raison, le système politique français était à l'avant-garde de l'Europe. Par contre, le principe sur lequel reposait le pouvoir de l'État demeurait traditionnel: le pouvoir du roi provenait de Dieu et de son représentant sur terre, le Pape. En vertu du droit divin, le roi régnait sur des sujets qui lui devaient loyauté. Retenons, pour ce qui nous concerne, l'idée suivante même si elle fut appliquée de manière moins radicale en Nouvelle-France qu'en métropole: le roi régnait directement sur ses sujets sans intermédiaires autorisés à parler au nom des autres sujets, sauf ses intendants, officiers, etc., bref, sauf ses fonctionnaires.

L'histoire d'Angleterre est toute autre puisque la révolte du Parlement fut victorieuse et que deux révolutions, celle de Cromwell que complétèrent la Révolution glorieuse de 1688 et l'éviction de Jacques I^{er}, réduisirent considérablement les pouvoirs du roi qui ne put désormais régner que par l'intermédiaire de corps constitués, c'est-à-dire pour l'essentiel que par l'intermédiaire du Parlement et de ses deux chambres, soit la Chambre des communes, représentant principalement les intérêts des marchands et des bourgeois, et la Chambre des lords représentant les vieilles familles nobles. Le roi ne pouvait désormais plus légiférer seul à propos de ses sujets et, en outre, il devait accepter d'entendre la parole de ses sujets par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement. Bref, le pouvoir du roi n'était ni absolu ni direct, puisque s'imposait un intermédiaire: le Parlement. Ces deux modèles de gouvernance se sont reproduits en contexte colonial. Cela est évident en Nouvelle-France à partir de 1663, c'est-

à-dire avec l'instauration du régime royal. La politique française consiste à placer des représentants du roi parmi les nations amérindiennes. Graduellement et tout le long du régime français, jusqu'à sa chute, la zone d'influence française des Grands Lacs, du Haut-Mississipi, de la Louisiane, se couvre de postes où vivent officiers et petites garnisons qui promeuvent la diplomatie de leur roi et en son nom remettent des présents aux nations alliées. Les missionnaires eux-mêmes deviennent des ambassadeurs. Certes l'objectif vise la domination française, mais la manière implique la proximité, la vie de nombreux Français parmi les Amérindiens. C'est d'ailleurs pour cette raison que les archives coloniales françaises sont si riches en renseignements sur les mœurs et coutumes des nations amérindiennes.

Dans ce contexte, aucune nation amérindienne ne prend la parole pour toutes les autres. Chacune parle plutôt en son nom au représentant du roi le plus proche qui transmettra l'information à Québec ou à la Nouvelle-Orléans. Le modèle anglais est celui de l'*indirect rule*, c'est-à-dire que, de la même manière que le roi ne commande pas directement à ses sujets, que le roi ne dispose pas de fonctionnaires le représentant personnellement partout dans son royaume, puisqu'un Parlement représente ses sujets, en Amérique plutôt que d'avoir des représentants dans chacune des nations alliées, le pouvoir politique, au nom du roi, élève une nation amérindienne au-dessus des autres tout en lui confiant le rôle de porte-parole des autres nations. Ces nations amérindiennes alliées n'étaient pas autorisées à entrer en contact directement avec les Anglais, elles devaient toujours passer par l'intermédiaire de la nation amérindienne au-dessus d'elles, ce fut celle des Iroquois, constituée en porte-parole auprès du représentant du roi. Ce modèle fut caractéristique de l'histoire des relations amérindiennes dans le Massachusetts, en Virginie, et également dans la colonie de New York, où ce sont les Néerlandais qui les premiers l'avaient instauré et où les Anglais en ont repris l'héritage. Cela nous conduit à poursuivre notre recherche explicative des différences dans les modèles coloniaux de rapports avec les Amérindiens au-delà des particularismes, des régimes politiques français et anglais. Pour cela, il importe de voir quelle fut la contribution des Pays-Bas, dont, encore une fois, l'Angleterre se fit l'héritière en Amérique.

L'héritage anticolonialiste des Néerlandais

Les traités de cession de territoire ont été introduits en Amérique par les Néerlandais puis repris par les Anglais. Les Français n'en ont jamais conclu. Par contre, ils ont conclu des traités de paix et d'alliance. Les traités de cession de territoire reposent sur un principe d'exclusion. Une partie acquiert de l'autre un morceau de son territoire pour en devenir le propriétaire exclusif. Cela conduit à une démarcation claire entre « nous » et

«eux», démarcation qui n'atteint pas la même netteté chez les Français. Elle est apparue chez les Néerlandais pour des motifs de critique anticolonialiste qu'il importe ici d'expliquer, bien que la raison plus fondamentale soit associée à la transition de la tradition à la modernité que nous aborderons aussitôt après.

La critique anticolonialiste des Pays-Bas est née de la résistance à l'empire de Philippe II sur l'Espagne, les colonies d'Amérique centrale et du Sud et les Pays-Bas. Ces derniers se sont révoltés contre leur empereur et les catholiques y ont refusé de livrer leurs compatriotes protestants à l'Inquisition. Plutôt que la loyauté au monarque et au pape, l'on adhéra à la solidarité nationale par-delà la religion, au nom de la tolérance et de la nation. Tout en édifiant une nouvelle légitimité républicaine, les Néerlandais dénoncent l'Espagne et les massacres perpétrés contre les Amérindiens. Ils élaborent pour eux-mêmes un projet différent pour l'Amérique. Au lieu de conquérir, ils prévoient s'entendre avec les Amérindiens qu'ils renoncent à convertir de force. Ils s'engagent à respecter les manières de faire des Amérindiens et à conclure des traités par lesquels ils acquerront des territoires que les premiers occupants leur vendraient librement. Les Néerlandais introduisent donc la pratique des traités d'achat de territoires en Amérique au nom d'un principe d'équité et de justice, dans une perspective anticolonialiste. En même temps, nous l'avons signifié, ces traités démarquent deux territoires relativement étanches où chacun devrait vivre à sa manière. Pas question pour les Néerlandais de convertir les «infidèles» ou de subjuguier les chefs, etc. Certes dans la réalité les rapports en *Nieuw Nederland* n'ont pas été dépourvus de tensions, de guerres et plus fondamentalement de rapports colonialistes, mais, ce qui nous intéresse ici, c'est le projet de sociétés distinctes plutôt que fusionnées. Enfin, soulignons que cette approche offrait aux Néerlandais la prétention et la conviction d'avoir acquis des titres clairs et définitifs aptes à fonder leurs droits contre soit une remise en question par les autochtones, soit une contestation par leurs rivaux coloniaux anglais. Cependant, cette attitude anticolonialiste des Pays-Bas s'inscrit plus fondamentalement dans la mouvance de la modernité qu'il importe de cerner brièvement.

Transition tradition/modernité

La transition tradition/modernité constitue une clé de la plus grande importance pour expliquer du côté des Français l'absence de traités d'achat de territoires et la proximité plus grande avec les Amérindiens, et du côté des Néerlandais et des Anglais le recours aux traités d'achat de territoire et la distance nettement plus grande entretenue avec les Amérindiens. Nous allons retenir deux indicateurs de cette transition : 1) le passage de la propriété foncière de type féodal, où se superposent de multiples droits

sur le territoire à la propriété privée, et 2) la transformation du principe de légitimité de l'ordre social qui, durant l'Ancien régime, reposait sur la volonté de Dieu, le pouvoir venant d'en haut et retombant sur des sujets et qui, avec la modernité, repose sur le contrat social de citoyens, ce qui implique que le peuple constitue la source du pouvoir.

La propriété foncière

Le système de propriété foncière français d'Ancien régime se caractérise par la superposition de droits multiples sur le sol, ceux du roi, ceux du seigneur, ceux des prêtres, ceux des paysans. Des terres sont communales, d'autres relèvent du domaine du seigneur, d'autres enfin appartiennent aux paysans. À côté des droits du cens, de corvée, de chasse, de coupe des arbres des seigneurs aux dépens des paysans, s'ajoutent ceux de la dîme du clergé, de la transhumance des éleveurs, des glaneurs, etc. Certes le régime seigneurial de la Nouvelle-France n'était qu'une version édulcorée de celui de la mère patrie, mais son fonctionnement reposait sur les mêmes mécanismes de superposition des droits. L'intégration des Amérindiens dans ce système ne constituera aucun problème puisque le système fonctionne justement avec les particularismes de chacun et leur utilisation de la terre en fonction de leur rang et des caractéristiques de leur mode de vie. Les Amérindiens proches alliés du roi tels les Montagnais, les Algonquins, les Hurons pourront devenir collectivement des seigneurs, ainsi qu'ils le furent à Sillery, l'ensemble des Amérindiens dans la colonie se verront reconnus des droits de chasse sur toutes les terres des seigneuries non utilisées à des fins agricoles. Ce modèle de gestion du territoire par juxtaposition et superposition de droits implique une forme d'intégration. Voilà pourquoi conclure des traités de cession de territoire avec les Amérindiens n'a pas sens pour les Français.

Il n'en va pas de même de la propriété privée. La transformation des terres communales en propriétés privées par les *enclosures* a eu pour effet de chasser les paysans anglais comme nous l'avons déjà souligné. Partout dans les colonies anglaises d'Amérique, la propriété du sol est privée. Il en va de même des Néerlandais à l'exception de la région de Fort Orange. Tant le paysan que le grand propriétaire terrien sont pleinement propriétaires de leurs terres. Lorsqu'ils achètent des terres des Amérindiens, ils transforment ces espaces communaux en espaces privés réservés exclusivement au détenteur du titre de propriété. Aux Amérindiens qui voudraient y revenir pour cueillir des pommes là où croissaient autrefois des framboises, l'on dira que c'est interdit, qu'il est même interdit de traverser tel ou tel territoire. Bref, la propriété privée interdit l'usage d'un même sol par toutes sortes de groupes au nom de toutes sortes de traditions. Sont exclus les non-propriétaires et le droit de propriété l'emporte sur le droit

d'usage. Les Amérindiens continueront de vaquer à leurs occupations sur leurs territoires ancestraux (non cédés) de possession collective, tandis que les colons habiteront sur un mode exclusif leurs propriétés privées sans que les deux systèmes puissent s'interpénétrer.

Modèle monarchique, modèle républicain

La nature du lien social entre les habitants d'un territoire et entre ceux-ci et leurs dirigeants change radicalement selon que la société repose sur un principe monarchique ou un principe républicain. La société française, métropolitaine et coloniale, reposait sur un principe monarchique d'organisation. Le pouvoir y était compris comme venant de Dieu qui le transmettait au roi. Le pouvoir venait donc d'en haut, il s'imposait comme une volonté qui échappait aux hommes, comme un destin. Volonté de la Providence, hasard des conquêtes, des mariages entre nobles, cela faisait la qualité des sujets avec toutes sortes de particularismes de « sang », de rang, de culture, de métiers, etc. Jamais le pouvoir n'interpellait ses sujets sur le mode universel, mais toujours sur un mode particulariste : les nobles consacrés à la guerre et à la chasse, mais dispensés du travail, le clergé gestionnaire du sacré, les serfs taillables à merci, les ethnies, chacun invoquant au nom de la Tradition un statut, une occupation dans une hiérarchie composite aux droits et devoirs multiples. Nul besoin d'une langue commune, nul besoin de droits égaux. Au-delà de toutes ces différences résultant des agglomérats des conquêtes, des traditions les plus diverses, ne s'imposait qu'une exigence fondamentale : la loyauté au roi et au pape. Voilà pourquoi avec Champlain, ces « Sauvages » sont présumés « Naturels français » dès qu'ils sont alliés du roi et convertis³. Nul besoin de parler français, de vivre à la française. La monarchie française intègre les Amérindiens comme elle le fit pour les Bretons ou les Provençaux. Elle les intègre avec leurs traditions et leurs caractères distincts comme le sont les Gitans, comme le sont les nobles. Qui plus est, nobles et chefs amérindiens partagent le même plaisir de la chasse, le même honneur de la guerre, le même amour de l'apparat et du faste, la même valorisation de l'art oratoire, le même dédain du travail agricole, le même mépris pour l'Autre. Ici encore l'Amérindien trouve sa place dans le monde colonial français.

Qu'en est-il du modèle républicain ? Le pouvoir de la république vient du peuple : « *We, the People* ». Le modèle républicain repose sur le principe de l'égalité formelle de tous devant la loi et en corollaire de la disparition des particularismes et des privilèges de statut et de hiérarchies résultant de la tradition. L'idée du contrat social et de la souveraineté du peuple, plutôt que du roi, a caractérisé la *Nieuw Nederland*, mais également les *Pilgrims* et leurs descendants où dès le xvii^e siècle, elle a progressé plus rapidement que dans la mère patrie pour se réaliser finalement avec la

république indépendante des États-Unis qui a rompu tous ses liens avec la monarchie. Ces sociétés nouvelles et modernes, contrairement à la société française, acceptaient le principe de la tolérance de la dissidence religieuse, mais, par contre, elles rejetaient fortement tout ce qui se réclamait de la tradition pour justifier des privilèges, pour invoquer le caractère immuable de l'ordre des choses et pour vouloir maintenir des différences culturelles qui constituaient un obstacle à la réalisation du contrat social entre citoyens libres. Pour ces sociétés plus modernes, l'Autre incarnait un passé déclassé, le contraire du progrès. D'ailleurs, le marchand austère, totalement dédié au travail et à l'accumulation discrète de la richesse a bien peu de valeurs à partager avec le chef amérindien.

En somme, la Nouvelle-France, avec son principe monarchique de régulation sociale, peut d'autant plus intégrer toutes sortes d'ethnies, de nations, de castes que le pouvoir vient d'en haut. Dans une société comme la Nouvelle-Angleterre, où l'expérience démocratique a progressé extraordinairement, le contrat social entre des citoyens pour bâtir la cité suppose une homogénéité culturelle et le postulat du rejet du mythe au profit de la raison comme fondateur du contrat social. En conséquence, la Nouvelle-France intègre les Amérindiens tandis que la Nouvelle-Angleterre, et davantage, ultérieurement, les États-Unis, les excluent hors de leur société.

Intégration et métissage dans le modèle colonial français

Tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles, les Français développent avec les Amérindiens dans leur colonie de la Nouvelle-France, des rapports de proximité plus grande que ne le font les Anglais et les Néerlandais dans leurs colonies d'Amérique du Nord. Les Français émigrent peu et ils le font sur le mode individuel et masculin, sur des terres non occupées par des sédentaires, où leurs activités économiques et militaires les placent en position de dépendance et d'interaction avec les Premières Nations. Leur principal allié, les Hurons, qui exige un monopole des relations, est dispersé en 1650, tandis que des prix non concurrentiels obligent à aller aux devants des fournisseurs amérindiens. Le catholicisme est davantage imbu de l'esprit missionnaire à cette époque. Enfin, la nature archaïque de la société française d'alors : propriété seigneuriale, sociétés d'ordres, centralisation monarchique doublée du principe traditionnel de légitimité d'un pouvoir original du divin, tout cela contribue à la promotion d'un modèle intégrateur des Amérindiens. En somme, tout en reconnaissant que tous les projets coloniaux visent la domination, le modèle colonial français se caractérise par l'intégration et le métissage, tandis que les modèles néerlandais et anglais conduisent davantage à la ségrégation.

Ambiguïtés de l'alliance et de la conquête: Mauvais pères et faux enfants

Nous nous sommes attardés jusqu'à présent à comparer des modalités coloniales du rapport à l'Autre. Cela nous a conduit à centrer notre regard sur les formes d'alliance tout en évitant d'aborder l'autre versant, pourtant fondamental, du rapport colonial, celui de la conquête. Au-delà des approches, toutes les puissances coloniales, tant France qu'Angleterre, ne visaient-elles pas à faire de l'Amérique une Nouvelle-Europe ? Alliance et conquête ont constitué une dynamique qui a varié selon les systèmes coloniaux et selon les époques. Les métaphores de parenté utilisées en diplomatie amérindienne rendent compte de ces différences selon les régimes et les époques. En effet, au cours de notre histoire, les rapports entre Amérindiens et autorités coloniales se sont exprimés par les métaphores des rapports de parenté. Nous voulons ici en dégager les significations et leurs transformations au cours des siècles d'autant plus qu'il nous apparaît que ces métaphores continuent d'avoir cours. Nous allons centrer notre attention sur les changements de régimes coloniaux : de français à britannique et à américain. Ces changements de régimes sont sources de crises qui réarticulent les rapports entre les acteurs et qui servent de « révélateurs » à l'historien.

Le temps des « cousins »

« Mais, tu n'as point d'esprit mon cousin ! ». Ainsi rétorquaient fréquemment des Amérindiens aux propos des Français venus vivre parmi eux au début du ^{xvii}e siècle. Le peu d'esprit des Européens était à la mesure de leur incompréhension des cultures du « Nouveau Monde »⁴.

Retenons, pour notre propos, la désignation des Français comme « cousins » par les hôtes autochtones. Pourquoi ce « cousinage » ? Parce que les chefs montagnais, algonquins, micmacs et hurons se jugeant égaux au roi de France, leurs « enfants » étaient donc cousins. Évidemment la métaphore était fallacieuse puisque les pouvoirs des chefs autochtones et ceux du roi français n'étaient pas comparables, bien qu'en contexte américain (l'implantation coloniale se limitant à quelques enclaves en pays amérindien) la métaphore n'était pas si inexacte qu'on pourrait le croire à prime abord.

Le « père » et les « enfants »

La métaphore des « cousins » ne durera pas. L'expression des rapports entre Français et Amérindiens fit bientôt place, dans les documents de l'époque, à la métaphore du « père » et des « enfants ». C'est le chef huron des

Grands Lacs, Kondiaronk-Saretsi, qui l'exprime pour l'une des premières fois en 1682 alors qu'il s'adresse au gouverneur français (dont le nom générique pour les Amérindiens était « Onontio »): « Saretsi ton fils Onontio, se disait autrefois ton frère, mais il a cessé de l'être car il est maintenant ton fils, et tu l'as engendré par la protection que tu lui as donnée contre ses ennemis. Tu es son Père et il te connaît pour tel, il t'obéit comme un enfant obéit à son père⁵.

En cessant d'être « frère » pour devenir « fils » d'Onontio, Kondiaronk et l'ensemble des alliés amérindiens acceptaient de reconnaître au gouverneur un rôle de défenseur, de pourvoyeur et de médiateur dans l'alliance. C'est l'affaiblissement général de nations amérindiennes à la suite des terribles épidémies du ^{xvii}^e siècle ainsi que les défaites des Hurons et de leurs alliés dans leurs guerres avec les Iroquois qui ont permis au pouvoir colonial de se hisser au-dessus des Amérindiens. Ceux-ci acceptaient désormais de s'inscrire dans un rapport filial avec le roi.

Ce rapport fut source de tensions et de mésinterprétations de part et d'autre, car Onontio, s'il était devenu un « père », ne s'était tout de même pas élevé, aux yeux des Amérindiens au point d'accéder au statut d'« oncle »! Dans le système de parenté matrilineaire des Hurons, en effet, c'est l'oncle maternel qui avait autorité sur ses neveux utérins et non pas le père sur ses enfants comme c'est le cas dans la famille patriarcale européenne. Les métaphores diplomatiques avaient ainsi des référents issus de systèmes culturels complètement différents. Le roi aurait cru s'abaisser à revendiquer le statut d'oncle, tandis que les Amérindiens ne se soumettaient pas beaucoup à en faire leur père.

Les différences culturelles furent à l'origine de tensions, d'ambiguïtés et d'accommodements entre Français et Amérindiens. Les acteurs de la Grande Paix de Montréal de 1701, parmi lesquels ce même Kondiaronk (un de ses principaux artisans), s'inscrivent dans la symbolique de ces rapports diplomatiques de parenté. Le gouverneur Callières donne des colliers de wampum à ses « enfants ». Il les incite à enterrer la hache de guerre et à s'unir pour planter un arbre de paix dont les racines s'étendront dans les quatre directions pour rallier tous les peuples dans un même « esprit ». Il devient l'arbitre des querelles entre ses « enfants », y compris les Iroquois qu'il adopte. Il est un protecteur par la construction de forts et de postes, un pourvoyeur par le service gratuit de forgerons, par la gratification de pensions aux familles des guerriers, un allié par l'attribution de médailles et par la distribution de présents aux chefs dont le prestige est d'autant plus grand qu'ils s'attirent les bonnes grâces du gouverneur. La tradition orale des Hurons a gardé la mémoire de cela: « fier et orgueilleux, je le couvrirai de soie, d'écarlate et de cercles d'argent, comme un grand chef qui rend visite à Onontio »⁶! Des médailles de Louis XIV et de ses trois fils, étaient remises aux chefs pour symboliser l'amour

du roi- «père» envers ses «enfants» amérindiens supposément chéris comme ses propres fils.

Cette tradition s'est maintenue durant toute la période coloniale française. D'ailleurs, cette représentation des Amérindiens comme des «enfants» ne s'est pas limitée au champ diplomatique. Selon les conceptions de l'époque, le degré de civilisation atteint par les sociétés amérindiennes aurait correspondu à celui de l'«enfance» de l'humanité, l'Europe plus développée ayant, bien sûr, atteint l'âge adulte de la civilisation. Cette conception de la supériorité européenne doublée de l'observation de l'ensauvagement des Français au contact des Amérindiens a conduit les autorités coloniales à renoncer au projet initial «de ne faire qu'un seul peuple»⁷ et en conséquence à s'objecter aux mariages interethniques. Cependant, la pratique en était depuis longtemps répandue en Acadie et elle y demeura généralisée partout dans les pays en amont de Montréal de même qu'en amont de la Nouvelle-Orléans. Enfin, à partir de la fin des années 1740, les autorités coloniales françaises ont pratiqué à l'égard des Amérindiens une politique davantage inspirée par la conquête que par l'alliance, investissant la métaphore diplomatique du père d'une connotation nettement plus patriarcale européenne, donc davantage coercitive. La politique impériale se distanciat ainsi non seulement d'une tradition d'accommodement diplomatique, mais également de l'univers interculturel et métis de proximité des Amérindiens et des Canadiens (Français) des Grands Lacs et du Mississippi.

Le temps des «frères» sur les rives de l'Atlantique

L'historien de la Nouvelle-France, Le Roy dit Bacqueville de la Poterie écrivait en 1701 que les Iroquois constituaient la nation la plus formidable et la plus fière de toute l'Amérique⁸. Regroupant cinq nations fédérées, puis six avec l'intégration des Tuscaroras en 1722, la ligue iroquoise qui occupait le nord de l'État actuel de New York résista à la puissance française qui cherchait à la subjuguer et s'allia aux Néerlandais puis aux Anglais tout en manœuvrant habilement pour jouer les puissances coloniales les unes contre les autres. Les Agniers (ou Mohawks), la nation iroquoise sise le plus à l'est, à proximité du site actuel de la ville d'Albany, conclut un traité d'amitié avec les Néerlandais qui liait les «frères» par une chaîne de fer. Les Britanniques renouvelèrent ce traité d'amitié en 1664 lors de leur prise de la Nouvelle-Amsterdam devenue New York. En 1677, les nouveaux «frères» resserrèrent leurs liens en une «chaîne d'argent» ou «chaîne du Covenant» qu'ils élargirent, sous le leadership de New York, du côté colonial au Connecticut, au Maryland et à la Virginie et du côté amérindien, à la Ligue iroquoise et aux nations amérindiennes qui lui étaient associées. Toujours, cependant, les Iroquois exigèrent le maintien

du vocable de « frères » pour s'entre désigner entre chefs iroquois et représentants coloniaux.

Mauvais pères, faux enfants : qui sont souverains ?

Lorsque l'historien analyse le rapport métaphorique de parenté entre Amérindiens et Européens à la lueur du rapport réel qui s'est établi entre eux, force lui est de constater que le roi- « père » n'a jamais été qu'un mauvais père. La politique du roi de France ne cherchait que l'établissement de son propre pouvoir et la domination des peuples soi-disant « sauvages », mais d'un autre côté, ces derniers ont aussi trouvé avantage à se définir comme des « enfants » non seulement parce que cela leur permettait de se procurer des produits modernes, mais parce que cela assurait une aide précieuse dans les guerres qu'ils livraient à leurs ennemis traditionnels. L'enjeu n'apparaissait pas toujours clairement aux Amérindiens, sauf à l'occasion de traités internationaux cédant leurs territoires à une autre puissance européenne. Émergeait aussitôt la question de quel droit « notre père » le roi cède- t-il notre pays à nos ennemis ?

Le traité d'Utrecht qui met fin à la guerre de succession d'Espagne redistribue les zones d'influence européennes en Amérique. Les Français se retirent au profit de leurs rivaux britanniques de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie à l'exception du Cap Breton. Quand les Abénaquis apprennent que les Français ont cédé l'Acadie aux Anglais, leurs chefs demandent de « quel droit le Français donnait un pays qui ne lui appartenait pas ? »⁹. Ultérieurement, lorsque les Anglais veulent leur faire prêter le serment d'allégeance au nouveau roi, ils objectent selon la même logique « qu'ils ne proclamaient point de roi étranger, qu'ils ne voulaient pas qu'on puisse dire qu'aucun roi eut pris possession de leur terre »¹⁰.

Finalement, les Abénaquis doivent signer en 1725 un traité avec les Anglais, puis d'autres dans les années suivantes et ils sont forcés de céder leurs terres. Pas plus que les Abénaquis, les Micmacs n'acceptent le traité d'Utrecht de 1713. Ils firent savoir au gouverneur Nicholson de la Nouvelle-Écosse qu'ils ne toléreraient aucune colonie anglaise chez eux¹¹.

Heureux de voir les Abénaquis poursuivre la guerre sans toutefois pouvoir les appuyer officiellement, les autorités françaises qualifient les Abénaquis non pas de sujets mais d'alliés. Voyons ce qu'en dit le gouverneur Vaudreuil en 1716.

Ils [les Britanniques] ont voulu s'emparer du terrain que les Abénaquis et les Sauvages de la rivière Saint Jean occupent sous prétexte qu'il dépend de l'Acadie qui leur a été cédée par les Français. Mais les Sauvages leur ont répondu que cette terre leur avait toujours appartenu, qu'ils n'étaient point sujets des Français, mais seulement leurs

alliés et leurs amis, que les Français n'avaient pas pu donner aux Anglais une terre qui appartenait aux Sauvages, et qu'ils ne sortiraient point [...] Ils ont eu raison de dire que les Français ne sont que leurs alliés, le marquis de Vaudreuil les ayant toujours appelés ainsi pour n'être pas responsable de ce qu'ils peuvent faire¹².

La guerre de Pontiac : terre et souveraineté

La reddition de Québec en 1759 et de Montréal en 1760 vint modifier radicalement le rapport entre les Amérindiens et les deux puissances impériales en Amérique. En effet, jusqu'alors, la plupart des nations avaient tiré avantage de la balance du pouvoir entre les rivaux Européens. Certes, les Amérindiens ne partageaient pas une politique commune, étant divisés en plusieurs nations avec chacune de ses allégeances. Faisaient exception les Iroquois et plus spécifiquement à l'intérieur de leur confédération, les Agniers (ou Mohawks) généralement favorables aux intérêts britanniques. Bien qu'elles aient préféré la neutralité, la plupart des nations s'étaient, au cours des conflits antérieurs, rangées du côté des Français jugés plus faibles et donc moins menaçants que ne l'étaient les Anglais « mangeurs de terre », l'expression découlant du besoin pressant de nouvelles terres pour répondre à la croissance des populations des rives de l'Atlantique. Plusieurs témoignages rendent compte de cette analyse géopolitique. Retenons celui des chefs iroquois du Sault Saint-Louis (Kahnawake), alors qu'en 1742, ils recommandent ceci à leurs frères Onontagués :

Car vous voyez qu'ils [les Britanniques] se regardent déjà comme maîtres de votre pays, et qu'ils vont s'y établir de manière que vous ne pourrez plus les en chasser, bientôt ils vous feront leurs esclaves¹³.

De même, cet argument qu'avance en 1754 un orateur des Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent s'adressant aux émissaires de la Ligue iroquoise favorables aux Britanniques :

Ignorez-vous, nos frères, quelle différence il y a entre notre père [Onontio] et l'Anglais ? Allez voir les forts que notre père a établis et vous y verrez que la terre sous ses murs est encore en terres de chasse, ne s'étant placé dans celle que nous fréquentons que pour nous y faciliter nos besoins ; lorsque [alors que] l'Anglais au contraire n'est pas plutôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de désertir, les bois tombent devant eux, la terre se découvre et nous ne trouvons de peine chez eux sur quoi nous mettre la nuit à l'abri¹⁴.

La conquête du Canada fit des vaincus, les Français et les Canadiens, non pas les Amérindiens. Un chef, Ojibwa du nom de Mineweweh l'affirmait lorsqu'il accueillit un marchand anglais venu pour la première fois en 1761 à Michillimackinac, c'est-à-dire à l'Île de la Grande Tortue sise sur le Lac Huron. Accompagné de 60 guerriers aux visages noircis de charbon

pour signifier que la guerre avait toujours cours, le chef mesurant six pieds s'adressait ainsi au marchand Alexander Henry :

Anglais, nous apprenons que notre père le roi de France, est vieux et infirme ; alors qu'il s'était épuisé à faire la guerre à ta nation, il était tombé endormi. Durant son sommeil, vous avez pris avantage sur lui et vous avez pris possession du Canada. Cependant, sa sieste s'achève. Je crois déjà l'entendre s'éveiller et s'enquérir de ses enfants – les Indiens ; et alors qu'il s'éveille, que doit-il arriver de vous ? Il vous détruira complètement.

L'Anglais, bien que tu aies conquis le Français, tu ne nous as pas encore conquis ! Nous ne sommes pas tes esclaves. Ces lacs, ces forêts, ces montagnes nous ont été laissées par nos ancêtres. C'est là notre héritage et nous ne le céderons à personne¹⁵.

Mineweweh explique ensuite l'obligation rituelle de rétablir la paix par l'échange de présents pour couvrir les morts et, puisqu'Alexander Henry était venu à titre d'individu, comme marchand, non pas en guerrier, il acceptait de l'accueillir en frère et l'offrit le calumet de la paix¹⁶.

L'historien Claiborne Skinner a expliqué comment apparaissait inconcevable la capitulation d'un roi dont on avait vanté la puissance depuis un siècle et demi. Mineweweh eut recours à la mythologie Algonquienne pour trouver une explication. Le roi de France ne serait-il pas tombé endormi tel héros mythique Mitchabous qui avait autrefois chassé les castors du lac Supérieur et qui, au cours de sa geste primordiale était tombé endormi à toutes sortes de moments inopportuns pour ensuite se relever et courir à la rescousse de ceux qu'il avait négligés¹⁷.

Les troupes britanniques qui remplacèrent les garnisons françaises s'y établissant en conquérants qui refusèrent de pleurer les morts des Amérindiens et de « couvrir » leurs dépouilles par les présents. Les Britanniques refusaient donc de s'inscrire dans les rapports de parenté, n'est-ce pas entre parents que l'on pleure les morts ? Le général Amherst jugea même le temps venu de mettre fin à la politique des présents jugée inappropriée pour des conquies.

Des nations souveraines

Tout au long de la guerre qui se poursuit dans les Grands Lacs et dans toute la Louisiane jusqu'à la fin de 1765, des chefs amérindiens réitérèrent, sous diverses formes, la profession de souveraineté exprimée par Mineweweh en même temps qu'ils implorèrent leur « père » français de ne pas les abandonner. Ainsi, le commandant de Villiers du Fort de Chartres au pays des Illinois écrit-il le premier décembre 1763 au gouverneur d'Abbadie de la Louisiane qu'il n'a pas pu ne pas approvisionner au moins 14 000 hommes privés de tout secours depuis l'évacuation du Canada et toujours en guerre avec les Britanniques. Et d'ajouter, parce qu'en principe,

il doit se prévaloir contre une accusation d'entretenir la guerre après la cessation des hostilités: «le commandant d'ici a toujours été regardé de toutes les nations comme un père secourable [et toutes ces délégations] ne manquent pas dans toutes leurs harangues de me répéter: Prends courage mon père, n'abandonne pas tes enfants, les Anglais ne viendront jamais ici tant qu'il y aura un homme rouge»¹⁸. Cependant, il conclut sa lettre par ce commentaire qui implique qu'à titre de représentant du pouvoir colonial, tout en sachant que les Amérindiens se perçoivent comme souverains et sont prêts à se battre pour leurs terres, ils n'en auraient pas la légitimité en droit international étant des hommes sans lois:

Convaincu comme je le suis du peu de fond que l'on peut faire sur des hommes sans lois et que leur levée de bouclier n'apportera aucun changement aux arrangements entre les deux Couronnes qu'il serait nécessaire d'évacuer ce poste, c'est le seul moyen de faire cesser leur entreprise¹⁹.

Bref, pense-t-il, les jeux seraient joués, partons au plus tôt pour éviter les imbroglios. Nous ne sommes plus investis du rôle du «père», et ce qui compte en dernière instance, ce ne sont pas les prétentions à la souveraineté des Premières Nations, mais les transactions territoriales entre les puissances coloniales.

La géopolitique française

Les Français n'étaient pas qu'une tribu européenne implantée parmi les nations amérindiennes de la Nouvelle-France, cela pour deux raisons principales. D'abord le «grand chef» des Français occupait la position du «père» dans les relations diplomatiques, ce qui impliquait son hégémonie et une capacité de manipulation, même si celle-ci était dépouillée de tout pouvoir coercitif; ensuite l'alliance franco-amérindienne s'inscrivait dans un système plus vaste, impérial et mondial dans lequel elle devenait un pion dans la logique géo-impériale. Les Amérindiens n'avaient probablement pas conscience de cela jusqu'à ce que les transactions de territoires et de zones d'influences entre empires français et anglais conduisent au retrait de la France d'Amérique du Nord par le traité de Paris 1763. Cela fut interprété comme une trahison et un abandon par les alliés amérindiens tandis que les autorités coloniales d'Amérique demeuraient loyales, non sans tensions, aux dictats de l'empire. Cette logique impériale était à l'évidence présente au cœur des mécanismes de l'alliance avant 1763, mais de manière largement occultée. D'abord parce que les terres des Amérindiens n'étaient pas (encore) menacées, ensuite par la dépendance dans laquelle les autorités militaires et les commerçants se trouvaient par rapport aux Amérindiens, de même que par la proximité géographique et culturelle

des Canadiens et des Amérindiens. La cession de la Nouvelle-France en 1763 fit donc apparaître au grand jour les mécanismes de conquête au travers de l'alliance d'avant la défaite française²⁰. À titre de « père », le gouverneur occupant une position hégémonique en diplomatie amérindienne travaillait à consolider le projet impérial français.

Du temps de la Nouvelle-France, sur l'ensemble du territoire de la traite des fourrures, des postes et des forts des Pays d'en haut et de ceux de la Haute-Louisiane, bref, à l'intérieur du continent, les relations inter-ethniques s'inscrivaient dans deux systèmes relevant de logiques opposées. D'abord sur le terrain, une proximité des lieux d'habitation, le métissage et les échanges culturels correspondent à ce que Richard White qualifie de « *middle ground* »²¹ et Gilles Havard de « terre du milieu »²². Ensuite, au-dessus de ces univers d'interactions personnelles, de commerce sur d'énormes distances, existait une réalité géopolitique, celle de la construction des empires et de la constitution d'ensembles économiques à l'échelle de la planète. À ce niveau supérieur, les colonies sont des pions, les Amérindiens des objets. Au premier niveau, l'Européen doit obtenir l'autorisation des autochtones pour s'installer sur un bout de terre dans leur pays ; à l'autre extrême, c'est tout le pays des Amérindiens qui peut être troqué entre les capitales européennes. L'alliance franco-amérindienne n'était donc pas porteuse de la seule rencontre de l'Autre, la dimension conquête de l'Autre y était non seulement présente, mais à long terme, déterminante.

Notes et références

1. Francis Jennings, *The Founders of America*, New York, W. W. Norton, 1993, p. 180-181.
2. Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord xvi^e-xviii^e siècles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 84-85. L'auteur évalue « qu'avant 1700, un homme adulte sur deux a fait le voyage au pays des Amérindiens de la région des Grands lacs. Cela a pu avoir des effets déterminants sur la rencontre des cultures ».
3. Bibliothèque et Archives nationales du Canada, C11A, vol. 1, fo 83, « Articles accordez par le Roy à la Compagnie de la Nouvelle France [...] » (29 avril 1627) ; « Articles et conventions de Societé & Compagnie [...] » (7 mai 1627) ; et autres documents (6 mai 1628, 18 mai 1628). BANQ-Q, B, v. 36 (6), F 28-29, Mémoire du Roy au Sr Le Marquis de Vaudreuil et Bégon, Versailles, 19 mars 1714 ; C11A v. 53, F : 216 V, lettre de l'intendant Hocquart au Ministre, 1730.
4. Chrestien Leclerc, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Édition critique par Réal Ouellet, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 270-279.
5. Archives nationales de France, C11A-6 Fo 7v.
6. Marius Barbeau, *Huron and Wyandot Mythology*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1915, p. 352.

7. *Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, vol. 1, 1633, Montréal, Éditions du Jour, 1972, p. 28.
8. Claude Charles dit Bacqueville de La Poterie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, Paris, J. R. Nion, 1722, tome III, p. 223.
9. P. André Sévigny, *Les Abénaquis : Habitat et migrations (xvii^e et xviii^e siècles)*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1976, p. 174-175; Olive Patricia Dickason, *Louisbourg et les Indiens : une étude des relations raciales de la France 1713-1760*, coll. « Histoire et Archéologie », n° 6, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Affaires indiennes et du Nord canadien, 1979, p. 36.
10. *Ibid.*
11. O. A. Dickason, *Louisbourg...*, *op. cit.*, p. 86.
12. Philippe de Rigaud marquis de Vaudreuil, 1716, Archives nationales du Canada, BANC, Colonies C11 A, fo 36, 134.
13. BANC, C11 A-75 fo, 256v.-257 r, 31 juillet 1742.
14. BANC, C11 A-99 fo, 391 v.-392; voir aussi : I.I.A.D.H., juillet 1751.
15. Alexander Henry, *Attack at Michilimackinac: Alexander Henry's Travel and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1764*, s. l., 1969, p. 44, [notre traduction].
16. *Ibid.*
17. Claiborne Skinner, *The Upper Country: French Enterprise in the Colonial Great Lakes*, John Hopkins University Press; William W. Warren, *History of the Ojibway People*, Saint Paul, Minnesota Society Press, 1984, p. 198.
18. Clarence Walworth Alvord (dir.), *British series, vol. I, The Critical Period*, Collections of the Illinois State Historical Library, Springfield, Illinois State Historical Library, 1951, 597 p., vol. X ; De Villiers à D'Abadie, 1^{er} décembre 1763. Écrite au Fort de Chartes, Illinois, BANC, C., C13A43, p. 353—L. S., p. 53-54.
19. *Ibid.*
20. ANF, Colonies C13 A, 4M00-1294 A vol. 42 (1760-1761) Correspondance Kerlerrec. Fo 58- Kerlerrec au ministre, 4 août 1760, La Nouvelle-Orléans.
21. Richard White, *The middle ground: Indians, empires, and republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, Cambridge, New York, Cambridge University press, 1991, xvi, 544 p.
22. Gilles Havard, *Empire et métissages: Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2003, 858 p.